



Pose de grillage et ouverture

Par frankygoes13

Bonjour et merci de m accueillir

Je vous contacte pour avoir des quelques renseignements sur des petits travaux que je dois entreprendre.

A l arriere de ma maison j ai un petit jardin qui donne dans un champ etant la propriété de la commune

Je voudrais monter des panneaux soudés sur mon mur sans vis a vis ,ce mur mesure 180 cm de haut et ensuite ouvrir ce mur sur 70 cm de large pour faire un passage afin d accéder à la partie publique.

Pouvez me dire si je dois faire une déclaration à l urbanisme pour la cloture et pour l ouverture donnant sur un milieu public

Merci beaucoup

En attendant votre reponse je vous souhaite une bonne journée

Cordialement